

PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD

Mon conjoint, Bruno VACHON et moi, Caroline POULIOT, présentons conjointement ce mémoire au bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de parc éolien au Massif du Sud.

Bruno VACHON, 40 ans, contremaître de l'atelier d'usinage de IPL Inc. de St-Damien travaille à cette entreprise depuis 1989 et vit à St-Luc-de-Bellechasse depuis 1998.

Caroline POULIOT, 40 ans, notaire associée de l'étude PME Inter-Notaires Bellechasse-Etchemins Inc. exerce ma profession depuis 1994. À mes débuts à St-Luc et ensuite dans la MRC des Etchemins avec des places d'affaires à Lac-Etchemin et Sainte-Justine et dans la MRC de Bellechasse depuis 2004 avec une place d'affaires à St-Anselme. Je suis native de St-Luc et j'y ai toujours résidé. Mes parents, grands-parents et arrière-grands-parents m'y ont profondément enracinée. Je suis une femme attachée à son milieu et surtout aux gens qui y habitent.

Nous avons fondé notre famille à St-Luc et de notre union sont nées Marianne, 7 ans et Anabelle 4 ans. Pendant la saison estivale, question de changer d'air, nous déménageons à 0.9 km de notre résidence et nous nous réfugions à notre chalet situé à St-Luc où nous y passons l'été. St-Luc-de-Bellechasse est notre lieu de résidence, notre refuge, notre milieu de vie et ces gens sont nos voisins, nos concitoyens, nos amis.

Nous vivons à St-Luc et participons activement à la vie communautaire, chrétienne et sociale de celle-ci. Nous avons été et sommes toujours impliqués dans notre milieu. Bruno a œuvré au sein du conseil d'administration du G.A.D. de St-Luc (Groupement pour l'Amélioration et de Développement de St-Luc Inc.) à titre d'administrateur et de président de l'organisme et il a siégé comme conseiller municipal pendant 2 ans. Il agit aussi comme bénévole pour différents projets ou activités. J'ai œuvré aussi à titre d'administratrice au sein des conseils d'administration, tels que la Caisse Populaire Desjardins de St-Luc avant sa fusion et le Club Sportif de St-Luc et l'O.T.J. de St-Luc dont je suis la secrétaire-trésorière.

Nous sommes conscients de la dévitalisation de notre milieu : Baisse de sa population, vieillissement de celle-ci, faible niveau d'emploi, salaire moyen en dessous de la moyenne québécoise, fusion de la Fabrique de notre paroisse, fusion de notre caisse et baisse des services, le cas échéant, fermeture de notre école primaire depuis 1993.

Malgré ce sombre portrait de la situation socio-économique de notre municipalité, nous gardons confiance en l'avenir et en un projet mobilisateur, créateur d'emplois et vivifiant pour notre milieu.

Ce projet nous tient à cœur car il représente une perspective d'avenir et un projet avec des retombées économiques intéressantes pour notre municipalité. Les chiffres pouvant être interprétés, j'ai calculé que les redevances de l'ordre de cent soixante-seize mille dollars (176 000,00\$) par année, c'est l'équivalent d'un développement domiciliaire pour le village d'une centaine de nouvelles maisons qui en compte présentement quatre-vingt-dix (90) dans son périmètre urbain.

Si nous pouvions espérer un tel engouement, nous pourrions quasiment doubler notre population mais au rythme de croissance (décroissance) que l'on connaît, on s'entend tous pour dire que notre municipalité n'est pas prête de connaître une telle progression. Les redevances aideront certainement notre municipalité à maintenir et améliorer les services, assurer une certaine qualité à nos infrastructures existantes et qui sait, développer un milieu de vie qui amènera de nouvelles familles.

Nous sommes convaincus qu'un projet, tel que celui du parc éolien du Massif du Sud, est acceptable pour le milieu, voire nécessaire pour stimuler son économie autant par la création d'emplois dans ses phases d'aménagement et d'exploitation que par les versements des redevances annuellement.

Nous sommes confiants que l'option proposée est pleinement satisfaisante et que nos élus ont, par le biais de leurs règlements municipaux, fait en sorte de protéger les intérêts de ses citoyens, que les nombreuses consultations publiques ont permis aux gens concernés de mieux s'informer et de répondre à leurs préoccupations, que les groupes d'opposants ont forcé le promoteur St-Laurent Énergies et ses consultants en environnement à présenter un projet sérieux, respectueux de l'environnement, de notre forêt, de nos rivières, de sa faune et de sa flore. Le déplacement de sept (7) éoliennes pour conserver l'habitat de la grive de Bicknell représente bien l'effort en ce sens. Pour notre municipalité, ce déplacement représente un manque à gagner de près d'un demi million de dollars pour la durée du projet. Certains diront que ce n'est rien... d'autres diront que c'est cher payé pour préserver l'habitat d'un oiseau qui trouvera refuge ailleurs; mais force est de constater qu'on a pris soin d'analyser le tout, jusqu'au plus petits d'entre nous.

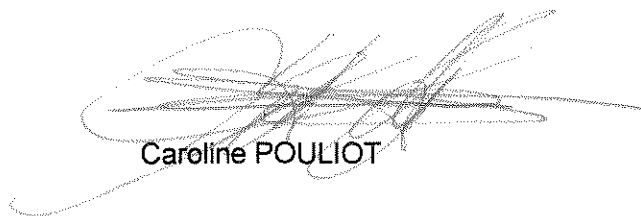
Il ne faut pas développer au détriment de notre environnement. Il ne faut pas non plus faire obstacle, au nom de l'environnement, à tout projet qui peut entraîner un changement dans notre vie ou dans notre paysage.

Nous avons plusieurs richesses dont l'une est le vent. Cette richesse permet de produire une énergie verte, non polluante, pour nous et pour exporter. Le territoire de la Municipalité de St-Luc et celui du Parc du Massif du Sud a un énorme potentiel. Le domaine récréo-touristique est l'une des possibles exploitations et le domaine du développement durable par la production d'une énergie verte est sans aucun doute une alternative intéressante à la maximisation de cette richesse.

Nous voulons ce qu'il y a de mieux pour la pérennité de notre municipalité, pour nos citoyens, pour que nos enfants puissent y grandir, s'y établir à leur tour et s'épanouir dans ce beau milieu de vie.



Bruno VACHON
15 janvier 2011.



Caroline POULIOT